

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 21 MARS 2016**Objet : SOGEPEA : AUGMENTATION DU CAPITAL**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - BUGAUD - CAUCHOIS - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GIREAU - GUDERZO - JOSEPH - JOUSSEAU - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN

Intervention de Dominique Cauquy, Trésorier

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain participe au capital de la SOGEPEA (société de gestion du parc des expositions de l'Ain, société anonyme d'économie mixte). Cette participation représente dans nos comptes un montant de 53 357,15 €, soit environ 9,39% du capital social initial de 568 177 €.

Au 31 décembre 2015, sans versement d'une indemnité complémentaire de la part de la Communauté d'agglomération BBA, la SOGEPEA aurait constaté des capitaux propres négatifs ; elle a donc besoin de procéder à une recapitalisation en apportant un million d'euros à son capital.

En effet, la SOGEPEA a souhaité faire appel à ses principaux actionnaires, mais également faire entrer de nouveaux actionnaires à son capital (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Agricole, Ville d'Oyonnax). En outre, la délégation de service public en vertu de laquelle la Communauté d'Agglomérations BBA lui a confié la gestion du Parc des Expositions n'a été prolongée que jusqu'au 31 décembre 2016 (la convention d'affermage arrive à échéance le 27 mars 2016).

La Chambre se voit donc proposer de souscrire à 50 000 € d'augmentation de capital, ramenant ainsi sa participation à 6,59%.

Cette souscription devra faire l'objet de l'approbation par les services de Monsieur le Préfet de Région Rhône-Alpes et par l'inscription du montant de 50 000 € dans le budget rectificatif pour l'exercice en cours, approuvé par une commission des finances.

Sous condition suspensive de l'appel total de l'augmentation de capital d'un million d'euros, il vous est demandé d'approuver cette participation à l'augmentation du capital de la SOGEPEA et de donner mandat à votre Président pour solliciter l'approbation de la part des services de Monsieur le Préfet de Région Rhône-Alpes et l'inscription de ce montant dans un prochain budget rectificatif.

L'Assemblée, vu l'exposé de Dominique Cauquy, Trésorier, approuve, sous condition suspensive de l'appel total de l'augmentation de capital d'un million d'euros, l'augmentation du capital de la SOGEPEA et donne mandat au Président pour solliciter l'approbation de la part des services de la Préfecture de Région et l'inscription de ce montant dans un prochain budget rectificatif.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 22
- Nombre de voix pour 22
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président